

FORMATION

Les droits des auteurs, droits voisins et contrats du spectacle et de l'audiovisuel

PUBLIC

Arts vivants : ensemble du public exerçant actuellement une activité artistique professionnelle relevant du champ des arts vivants, et ayant une expérience professionnelle dans le secteur.
Public domicilié en Bourgogne-Franche-Comté

PREREQUIS

En fonction de vos connaissances, nous pouvons vous demander d'avoir suivi les formations « administrer et produire ». Un entretien de positionnement (fiche à remplir ou entretien téléphonique) pourra vous être proposé.

OBJECTIFS

Acquérir la compréhension des règles principales, de la logique juridique et du vocabulaire permettant de distinguer les questions qui se posent
Apprendre à négocier un contrat
Identifier les risques juridiques

CONTENU

DROITS D'AUTEUR, DROITS VOISINS ET CONTRATS DES AUTEURS ET DES ARTISTES DU SPECTACLE

1. Préambule sur la qualification de ce qui est protégé, des droits et des contrats
2. Principes généraux de droit social et de droits de la propriété intellectuelle
3. Principes généraux de droit civil des contrats (depuis la réforme de 2016)
4. Musique (hors contrats du spectacle)
5. Spectacle
6. Audiovisuel

INTERVENANT

VINCENT Jean, intervenant extérieur

Avocat au Barreau des Hauts de Seine, Chargé d'enseignement universitaire, Responsable pédagogique pour la formation professionnelle.

« Parcours atypique de "terrain" car ayant quitté le Barreau à deux reprises pour prendre des responsabilités de directeur juridique ou de secrétaire général d'organisations professionnelles d'artistes ou d'organismes de gestion collective des droits de propriété intellectuelle. Revenu définitivement au Barreau depuis 2005 mais consacre environ 100 journées par an à la

formation professionnelle. Mentalité d'artisan du droit, proche des artistes et de ceux qui les soutiennent. » doctrine.fr

DUREE

14h sur 2 journées consécutives

SUPPORTS DE FORMATION / MOYENS

En fonction du lieu de formation, l'espace peut changer mais contient à minima des bureaux mono ou biplaces pour les stagiaires, un vidéoprojecteur et paperboard pour le formateur. Un coin d'accueil avec thé, café à disposition pour les stagiaires lorsque le contexte sanitaire le permet. Accès wifi / réseau 4G non garanti.

Les documents pourront être envoyés par voie dématérialisée aux participants. Les participants s'engagent à ne pas diffuser ces documents.

MÉTHODOLOGIE / MODALITES PEDAGOGIQUES

Analyse et commentaire des contrats types. Les participants peuvent également abonder le contenu en apportant leur contrat (à transmettre à l'avance à l'organisme de formation pour faire le lien avec le formateur).

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

Avant la formation, chaque participant est invité à compléter un formulaire permettant d'indiquer sa situation actuelle, son projet et ses attentes vis-à-vis de la formation. Un questionnaire d'auto positionnement peut lui être soumis avant la formation.

En cours de formation, évaluation orale basée sur des échanges et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires tout au long de l'action.

A l'issue de la formation, un formulaire d'évaluation immédiate sur la formation ainsi que la satisfaction par rapport à l'attente initiale est envoyé par mail au stagiaire

A froid, un formulaire demandant l'avis sur la formation ainsi que la satisfaction par rapport à l'attente initiale est envoyé par mail au stagiaire.

VALIDATION

Un certificat de réalisation sera transmis par voie numérique à chaque stagiaire.

TARIF

Afin de permettre au plus grand nombre l'accès à nos formations nous adaptons nos tarifs, contactez-nous : 03 81 41 01 91 ou inscription@culture-action.org

Des possibilités de prise en charge financière existent en fonction de votre statut professionnel. Nous pouvons vous aider à trouver l'information. Consultez la rubrique « préparer sa formation » sur notre site internet.

CONDITIONS D'ACCES

- Remplir un dossier de pré-inscription : contactez-nous
- Être à jour de la contribution annuelle à l'association (10€ttc particuliers ou professions libérales et micro entreprise ou 30€ttc personne morale (association, entreprises, collectivités...)).
- Les dates sont précisées dans le devis. Il doit y avoir un effectif minimum de 8 inscriptions validées pour garantir une session (maximum : 12 participants)

IMPORTANT :

- **La validation de l'inscription survient une fois l'ensemble de ces conditions acquittées et, le cas échéant, le devis signé avec mention « bon pour accord » qui avec les CGV et la fiche formation constituent le contrat pédagogique.**
- Sous réserve de place disponible au moment de la réception.**

ACCESSIBILITE

Nous sommes à l'écoute de tout besoin spécifique pour envisager une adaptation de nos formations (situation de handicap, difficulté en situation de formation...). Trouvons ensemble une solution.

Pour tout renseignement : 03 81 41 01 91